



"Actions pour le Développement de l'Emploi et des Compétences dans le secteur médico social du Pays Midi-Quercy"

CAHIER DES CHARGES

Commanditaires de l'étude :

- Syndicat mixte du Pays Midi Quercy

Cofinanceurs de l'étude :

- DIRECCTE
- Conseil général 82
- Programme Leader du Pays Midi Quercy

Mars 2010



• LE CONTEXTE GENERAL

Le Pays Midi Quercy est un territoire rural de près de 45.000 habitants composé de quatre communautés de communes ayant décidé de mettre en commun des moyens d'étude et d'animation du territoire dans le cadre de la signature de la charte de développement durable.

Il a accompagné et permis la mise en œuvre d'initiatives en faveur de l'emploi sur son territoire (Mise en réseau des 3 EREF, lancement d'un PLIE, Elaboration d'une Maison commune emploi formation-Maison de l'emploi).

Dès 2006, le dispositif PLIE a permis de mettre en lumière que les trois années suivantes (2007-2009) offriraient une conjonction de recrutements du fait de l'implantation de nouvelles structures médico sociales sur le territoire ou du fait d'extensions de certaines d'entre elles. Globalement, ces recrutements portaient sur plus de 120 ETP.

Ces constats ont été l'occasion de regrouper les établissements médico sociaux du Pays Midi Quercy dans le cadre d'un collectif. Ce sont 9 établissements* de 30 à 150 salariés, de statuts différents (fonction publique hospitalière, fonction publique territoriale, privé), dont l'activité est centrée sur la personne âgée ou handicapée (EHPAD, MAS, ESAT, ...) et confrontés à une excentration plus ou moins importante (Est-Ouest du Pays Midi Quercy) induisant des difficultés de recrutement.

Cette coopération, en lien étroit avec le territoire a permis au second semestre 2007 de procéder à une étude GPEC permettant de mettre en lumière les besoins en emploi et compétences sur le territoire à partir des établissements médico sociaux étudiés et un examen du potentiel humain local (personnes en recherche d'emploi, personnes en formation).

Les conclusions de cette étude ont permis d'orienter des axes de travail :

- Valorisation des métiers du médico social et des établissements locaux
- Des actions pour faciliter le recrutement
- Des recherches dans la mutualisation notamment de la formation des salariés des établissements

Pour cela, fin 2008, le territoire et les établissements signaient un accord cadre ADEC avec la Direction régionale du Travail et le Conseil Général 82. Cet accord témoigne de l'engagement des structures dans une démarche innovante de mise en commun de moyens et de rapprochement entre le secteur économique et le secteur social à l'échelle du territoire. L'ADEC est cofinancé par le programme Leader du Pays Midi Quercy. Le MIDACT, le DAME et l'unité territoriale de la DIRECCTE participent activement à la conduite des opérations."

* Cf. ANNEXE liste des établissements participants.



Cet accord dont le premier volet se conclura au cours de l'année 2010 fera l'objet de la préparation d'un renouvellement pour 2010-2011. L'intervention s'inscrit dans la conclusion de ce premier accord. Il permettra de construire l'architecture du prochain accord cadre.

• **LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE L'ACCORD CADRE ADEC MEDICO SOCIAL DU MIDI QUERCY**

Le collectif médico social souhaite réorienter son action sur un appui à la mise en œuvre ou la diffusion d'une démarche GPEC au sein des établissements propice à la gestion anticipative et préventive des ressources humaines, en fonction des contraintes de l'environnement et des choix stratégiques internes et la recherche de mutualisation inter établissements.

Pour cela, les établissements souhaitent s'appuyer sur une intervention externe qui se séquencera en deux temps : le premier temps sera celui du diagnostic et des préconisations, le second celui de l'accompagnement, la formation, l'expérimentation.

Parallèlement, une animation territoriale sera poursuivie sur les thèmes de la valorisation locale des métiers du médico social et des établissements, un appui à l'expérimentation pour l'organisation territoriale et inter établissements des formations des salariés, la mise en réseau de ces organisations avec les outils territoriaux d'aide à l'emploi, la formation et l'insertion.

• **LES ATTENDUS DE L'INTERVENTION DU CONSULTANT**

La demande d'intervention porte sur la première phase de diagnostic et de préconisation.

1) Formaliser les diagnostics individuels

- Analyse des travaux antérieurs
- Entretiens avec les animateurs du dispositif
- Collecte de données au sein des établissements
 - Quels sont les enjeux, perspectives et questions spécifiques à chaque établissement ?
 - Comment fonctionne l'établissement (organisation, politique RH, outils existants, conditions de travail) ?
 - Quelles sont les principales caractéristiques de la population salariée (âge, ancienneté, qualifications, indicateurs de santé) ?



- Quels sont les besoins (évolution des métiers, compétences) et des populations fragiles (usure professionnelle, âge, qualification...) ?

Nous souhaitons que le prestataire formalise un document de recueil d'information. Une proposition lui sera fournie pour enrichissement et validation.

2) Synthèse et plan d'action

- Identification des enjeux : économiques, réglementaires, emplois
- Proposition individuelle de démarche à mettre en œuvre pour chaque établissement permettant aux responsables GPEC de définir un programme de travail, les types d'outil à construire (ou à faire évoluer) ou procédures à mettre en œuvre au sein de chacun des établissements.
- Identification des thèmes de formation-action à traiter sur un plan collectif pour la deuxième phase : entretien annuel, référentiel de compétences, organisation du travail, loi sur la formation professionnelle,...



• **PIECES JOINTES AU DOSSIER DE CONSULTATION**

- Plaquette de présentation du Pays Midi Quercy
- Etude en GPEC des établissements médico-sociaux du Pays Midi Quercy (Décembre 2007)
-

• **SUIVI DE L'ACTION**

Le commanditaire procédera à la mise en place d'un comité de pilotage permettant au prestataire :

- de disposer d'un accès facilité à l'information auprès de l'ensemble des partenaires
- de bénéficier d'un réseau de partenaires déjà constitué autour du projet.

Ce comité se réunira autant que de besoin notamment :

- Au lancement de l'étude pour une présentation de la méthodologie
- Pour une étape intermédiaire ou un suivi sera fait pour valider l'outil et les modalités de recueil des données et préparer la synthèse.
- Présentation des résultats finaux et préconisations

ORGANISATION ET PRESENTATION DES RESULTATS

L'Etude fera l'objet :

- d'un rapport de diagnostic par établissement remis exclusivement à l'établissement concerné
- d'un document présentant la synthèse et le plan d'action territorial à mettre en œuvre pour l'accompagnement collectif des établissements sur une démarche GPEC.

L'animation des comités de pilotage fera l'objet de présentation sous logiciel de diaporama, les rapports étant communiqués une semaine avant au maître d'ouvrage.

Les rapports intermédiaires et finaux seront remis par le titulaire en 5 exemplaires papier dont un reproductible plus un CD ROM contenant les fichiers sources de ces documents.

Une note de synthèse de 4 pages sera réalisée à l'issue de la mission dans le but d'informer les différents partenaires du commanditaire.



• LE CALENDRIER ET COÛT

Le Cabinet d'études devra respecter le calendrier suivant :

- lancement de l'étude : avril 2010
- présentation d'un rapport intermédiaire au Comité de Pilotage : juin 2010
- remise du rapport final (synthèse et préconisations) : juillet 2010

Le coût de l'intervention ne devra pas dépasser 22.000 € TTC

• LA REPONSE DES CABINETS D'ETUDE

Le dossier que présenteront les Cabinets d'études intéressés devra être **reçu au plus tard** (délai de rigueur) le **2 avril 2010 – 9 heures** à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte du Pays Midi QUERCY

12, rue Marcelin Viguié

82800 Nègrepelisse

Contact : Monsieur Philippe DARBOIS au 05 63 24 60 64

Ou Sarah PARAJON au 09.61.24.80.51

Adresse électronique : plie.midi.quercy@info82.com

Le dossier de réponse devra comporter :

- les références récentes (3 à 5 ans) du Cabinet d'études ou du groupe de consultants sur ce type de prestation.
- la présentation des consultants en charge du dossier (domaines d'intervention, CV et références récentes dans les domaines similaires (3 à 5 ans), la capacité à intervenir dans les délais proposés.
- une proposition de méthodologie d'intervention : grandes étapes, moyens et méthodes mis en œuvre : Pour chaque axe d'intervention il devra être indiqué les consultants mobilisés.
- un planning détaillé
- le budget total détaillé de l'intervention (HT et TTC). Il inclura les frais de déplacement et tous autres frais annexes à préciser. Il sera forfaitaire et ferme. Il sera communiqué le coût jour de chaque intervenant.

Date d'audition des cabinets d'étude : 13 avril 2010



ANNEXE

Etablissements participants à l'action :

Nom de l'établissement	Commune	Taille	Statut
Hôpital Local « Jardin d'Emilie »	Caussade	+ de 50 ETP	Fonction Publique Hospitalière
Hôpital local de Nègrepelisse	Nègrepelisse	+ de 50 ETP	Fonction Publique Hospitalière
ESAT de Pousiniès	St Etienne de Tulmont	+ DE 50 ETP	Associatif
ARSEAA Résidence Bordeneuve	St Etienne de Tulmont	De 10 à 50 ETP	Associatif
Maison d'Accueil Spécialisée « les Capucines »	Nègrepelisse	De 10 à 50 ETP	Associatif
EHPAD -Résidence Eugène Aujaleu	Nègrepelisse	De 10 à 50 ETP	Fonction Publique Territoriale
EHPAD – Les Causerie	Laguépie	De 10 à 50 ETP	Fonction Publique Territoriale
EHPAD – Résidence de l'Abbaye	St Antonin Noble Val	De 10 à 50 ETP	Fonction Publique Territoriale
EHPAD Val de Bonnette	Caylus	De 10 à 50 ETP	Fonction Publique Territoriale